



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

Réf.: 541.10
541.211 (1-4) RI/ib

E.V.D. HANDELSABTEILUNG				
J. Fr. 821 ma				
16. APR. 1966		R		
		7/a		

PARIS 7e, le 13 avril 1966.

142, Rue de Grenelle
Tél. 468-62.92
Télex 27969
Chèques Postaux Paris 5695-57
Réception: 9 h. à 11 h. 45

Laits médicaux
Accord commercial
franco-suisse

A la Division du commerce
du Département fédéral
de l'économie publique

B E R N E

c'est fait par tel. No
Ho
si pas déjà fait, faire de documents Ruedi pour lui permettre de reporter obligations françaises (alcools, sucres, etc.)
20.12.66

Monsieur l'Ambassadeur,

M. Thomassin du Cabinet du Ministre de l'Agriculture m'a entretenu le 7 du problème des laits médicaux et de la reconduction de notre accord commercial. J'ai retiré de cet entretien l'impression que mon interlocuteur avait été chargé par M. Edgar Faure de rechercher une solution, mais qu'il n'avait pas encore eu le temps d'étudier le dossier à fond. Il me parla en effet de propositions à faire par le Comité III au Conseil des Ministres et, en ce qui concerne les importations de vin en Suisse, de discrimination de la France en faveur de l'Italie. M. Thomassin m'a néanmoins déclaré, en mentionnant toutefois qu'il s'agissait d'un avis personnel, que si le prochain Conseil, qui doit se réunir début mai, ne réglait pas l'affaire, il faudrait trouver une solution bilatérale.

M'ayant expliqué que la CEE craignait qu'une mesure prise en faveur des laits suisses crée non seulement un très dangereux précédent, mais entraîne aussi de volumineuses importations en provenance d'autres pays, mon interlocuteur remarqua, que pour cette raison tout arrangement, qui pourrait être trouvé, devrait nécessairement prévoir la possibilité d'une révision à court terme. A mon objection, qu'il me paraissait difficile que la Suisse acceptât



- 2 -

une solution aussi aléatoire et qui dépendait du bon vouloir de la CEE, alors qu'on lui demande au sujet du fromage de modifier une position consolidée au GATT, M. Thomassin répondit qu'il ne voyait vraiment pas comment la Communauté pourrait se lier sans clause de sauvegarde. La situation serait d'autant plus compliquée qu'il ne s'agirait pas là d'une exigence française. Mon interlocuteur m'a toutefois assuré que les experts de la délégation française avaient reçu l'instruction de faire tout ce qui était dans leur pouvoir pour qu'une proposition soit soumise au prochain Conseil des Ministres et que celui-ci l'approuve. D'une manière ou d'une autre, une solution qui permettrait la reconduction de l'accord commercial franco-suisse devrait pouvoir être trouvée au cours du mois de mai. Estimant qu'il ne fallait pas décourager de si bonnes dispositions, je n'ai pas dit à M. Thomassin que je ne partageais guère son optimisme.

La discussion que j'ai eue hier avec M. Lapautre, le nouveau chef de la Sous-Direction "Accords bilatéraux" de la DREE, n'a eu pour objet que notre accord commercial. Elle m'a laissé la fâcheuse impression que nos nouveaux interlocuteurs ne nous feront pas facilement oublier MM Corson et Bonin, et que nous serons probablement obligés de repartir à zéro. Se servant de tous les arguments déjà utilisés par M. Wormser et M. de Tschaïkowsky, ainsi que de la constatation que nos exportations de laits médicaux n'avaient, l'année dernière, que très peu fléchi, M. Lapautre me déclara que les autorités compétentes françaises demandaient que le contingent de vin pour le deuxième trimestre ne soit pas seulement le quart du contingent de base, mais tienne aussi compte des contingents supplémentaires accordés en 1965. On craint en effet que de trois mois en trois mois, on en arrive finalement à ne plus pouvoir accorder pour l'année en cours les contingents extraordinaires et que Paris a la nette tendance à considérer comme droit acquis. Une telle évolution lèserait les intérêts français doublement puisque les exportations vers la Suisse ne seraient non seulement amputées

- 3 -

des contingents supplémentaires obtenus l'année dernière, mais encore de ceux que la France pouvait légitimement espérer se voir octroyer au titre d'une augmentation normale et traditionnelle en 1966 !!!

Ayant remis les choses au point, j'ai rappelé à M. Lapautre qu'il ne dépendait pas de nous qu'une solution rapide soit trouvée au problème des laits et des vins. J'ai aussi attiré son attention sur le fait que les exportations du produit suisse en cause avaient accusé, en 1965, une baisse de presque 10%, alors que les ventes de vin français en Suisse avaient augmenté d'autant.

Continuant sur sa lancée, mon interlocuteur me déclara que toute une série d'autres questions devrait également être revue lors de la négociation de l'accord. Il mentionna : L'augmentation du droit sur les alcools qui frapperait plus fortement les Cognacs et Armagnacs d'appellation que les Whiskies ! Des obstacles mis No à l'importation des saucissons et salamis, ainsi que les restrictions concernant les plats cuisinés et certains vins en bouteille de forme spéciale.

Faux!
Cognac + Whisky
Jeppis plus fort
que les eaux-de-vie.
No

Le fait que les Français aient fait valoir ces revendications de "fonds de tiroirs" - dont la plupart sont injustifiées - alors que nous ne demandons rien, est surprenant. Veut-on créer un contre-poids au problème des laits, ou s'agit-il simplement d'une manoeuvre peu adroite due au fait que la liste des doléances du Ministère de l'Agriculture a impressionné M. Lapautre ? Je n'ai pas caché à ce dernier que nous serions fort déçus si les négociations commerciales avec la France devaient reprendre l'aspect d'un marchandage mesquin, mais que nous ne craignons pas.

Ayant déclaré catégoriquement qu'il ne pouvait être question de contingents supplémentaires de vin tant que l'affaire des laits ne serait pas réglée, le représentant du Quai Branly a insisté pour que je soumette la question encore une fois aux autorités suisses, en soulignant l'intérêt que le gouvernement français portait à une augmentation des contingents de vin.

- 4 -

Après avoir pris contact avec M. Moser, j'ai confirmé ce matin à M. Lapautre que nous étions prêts, si la France le désire, à ouvrir les contingents pour le deuxième trimestre, mais uniquement sur la base des quantités contractuelles. Celui-ci me rappela cet après-midi pour me dire qu'il ferait le nécessaire pour qu'un avis aux importateurs soit publié le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:



Tschakowsky était intervenu entre temps (à midi) auprès de moi et a pu se rendre compte que nous étions inflexibles et que la meilleure chose à faire était une nouvelle ouverture pour 3 mois des contingents de base, des deux côtés.

Ro

Copie de la présente est adressée à Monsieur le Ministre LONG, Délégué suisse près l'AELE, à Genève, et à Monsieur l'Ambassadeur WURTH, chef de la Mission suisse auprès des communautés européennes, à Bruxelles, pour information.